

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 AOUT 2020 – 14 HEURES 15

* * * * *

L'an deux mil vingt, le vingt août à quatorze heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le onze août, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Annexe – Hameau les Bégües à Sainte-Colombe, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

Etaient présents : Messieurs René ALMERAS, Bernard COSSU, Eric GERNEZ, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA.

Absent et excusé : Monsieur Alan BOIRIVEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GERNEZ

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Eric GERNEZ secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14h15, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01/07/2020

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du 1^{ER} JUILLET 2020. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents.

2. DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC SAINTE-COLOMBE et LE CHEVALET

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis concernant un projet d'aménagement en éclairage public du village de Sainte-Colombe et du Hameau « Le Chevalet ». Le montant s'élève à :

- 6 888.00 € TTC pour la fourniture (promotion à hauteur de 50 % sur les luminaires solaires)
- 10 020.00 € TTC pour la pose (devis établi par l'entreprise AUGIER Jean-Marc)

Après délibération, le conseil municipal a approuvé par 5 voix pour et une abstention (M. David OLIVE) ce projet d'équipement en éclairage public ainsi que les devis correspondant.

3. AMENAGEMENT MAIRIE ET VILLAGE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir les aménagements suivants et il présente les devis correspondants :

- Remblaiement du point bas situé sur la parcelle de Monsieur PICARD

1. montant estimé des travaux : 1 680.00 € (à vérifier) (devis établi par l'entreprise REYNAUD & FILS)

Ce projet est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

- Déplacement de la jardinière déposée au pied du panneau d'information situé aux Bégües à côté de la fontaine : à reculer au droit du panneau

4. COTISATION ADIL

Monsieur le Maire informe les conseillers concernant une demande de cotisation de l'A.D.I.L. :

Créée à l'initiative du département et de l'État, l'ADIL (l'Agence Départementale d'Information sur le Logement), associations loi 1901, est agréée dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la Construction et de l'Habitation), qui définit ses missions, notamment celles d'information et de conseil auprès du public.

L'ADIL a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH). Elle assure un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier sur le plan juridique et financier.

Les conseils apportés par l'ADIL reposent sur les compétences de juristes formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement.

Le maillage territorial permet d'apporter un service de proximité aux ménages et d'accompagner efficacement les politiques publiques au plus près des habitants.

Le montant de la cotisation pour l'année 2020 serait de 0.35 €/habitants, soit une cotisation annuelle de 18.55 €. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de verser cette cotisation.

5. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS ET ADHESIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération qui l'autorise à signer les différentes conventions, adhésions aux organismes ainsi que le renouvellement des contrats. Une liste est ainsi dressée pour l'année 2020 :

<u>ORGANISMES</u>	<u>MONTANT COTISATION</u>
• S.P.A. SUD ALPINE	45.65 €
• ANEM (ASSOCIATION DES ELUS DE MONTAGNE)	73.90 €
• ASPBB (ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES PAYS DU BUECH)	40.00 €
• APAJH (ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES LES LAVANDES)	35.00 €
• C.A.U.E. (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT)	100.00 €
• AMRF (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCES HAUTES-ALPES)	75.00 €
• FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €
• AMF 05	

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord pour adhérer et cotiser à ces associations.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Evocation de la suppression du point de collecte des ordures ménagères de Sainte-Colombe votée par l'assemblée communautaire. Raisons évoquées : - limitation du tonnage sur le pont de Forment
 - Impossible de faire demi-tour avec le camion
- Madame Monique FABREGUE demande que soit installé un panneau de limitation de vitesse ou un système de ralentissement dans le village de Sainte-Colombe : une demande sera faite au Département
- Jean-Pierre ROUX indique que la pierre avec le sigle des Logis de France n'a plus lieu d'être (au pied de l'église des Bégües) et propose qu'elle soit remplacée par une plaque mentionnant les noms des morts pour la patrie durant les 2 guerres mondiales
- L'acacia qui pousse au pied de l'église des Bégües est à supprimer
- Le mur de soutènement est à contrôle, il semble bouger vers la pente devant la mairie de Sainte-Colombe.
- Les locataires des deux appartements partent à la fin du mois : prévoir un état des lieux le 28 août à 17h30 avec Eric GERNEZ
- Préparer un planning pour l'employé intercommunal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

AFFICHÉ LE.....

Le Secrétaire de séance,
Eric GERNEZ

Le Maire,
Jean-Pierre ROUX